

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 04-0921 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ 05-0508

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le *Règlement 04-0921 modifiant le schéma d'aménagement révisé 05-0508* est entré en vigueur le 26 juillet 2022 conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au centre administratif de la MRC lors des heures d'ouverture. Toute personne intéressée pourra également prendre connaissance dudit règlement dans les prochaines semaines en le consultant sur le site internet de la MRC, lorsque celui-ci y sera déposé, à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php.

Donné à Cowansville, ce 10^e jour du mois d'août 2022.

Le greffier,

David Legrand, avocat